

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 octobre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - Patrick BORÉ représenté par Gérard GAZAY - Roland MOUREN représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Arlette FRUCTUS - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Richard MALLIÉ.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 002-4279/18/BM

■ Participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence au quatrième Salon des Entrepreneurs de Marseille les 9 et 10 octobre 2018 - Approbation d'une convention avec la Ville de Marseille et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence

MET 18/7946/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace métropolitain, la Métropole Aix-Marseille-Provence met en œuvre une stratégie de développement économique qui s'appuie sur des actions de promotion. Parmi ces actions, la présence dans des salons économiques professionnels constitue un axe important qui permet de promouvoir l'image du territoire, de montrer les réalisations et les projets en cours et ainsi témoigner de son attractivité auprès des décideurs économiques.

Créé il y a 25 ans et organisé par le Groupe Les Echos, le Salon des Entrepreneurs (SDE) a été conçu comme lieu de formation, d'informations et d'échanges ayant pour vocation d'accompagner les porteurs de projets et les dirigeants de jeunes entreprises dans la création, la reprise et le développement d'une activité. Présent chaque année à Paris, Lyon et Nantes, le Groupe Les Echos a organisé la première édition marseillaise en 2015.

Les objectifs sont de créer un rendez-vous incontournable et pérenne entre les différents acteurs qui composent le tissu économique local et, dans un contexte économique difficile, d'encourager la croissance en accompagnant le développement des entreprises.

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2018

Ainsi, en 2017, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé de participer à la troisième édition du SDE organisé à Marseille, aux côtés de la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence et la Ville de Marseille.

Cette édition 2017 a connu un réel succès avec 10 270 visiteurs, 120 stands présents dans quatre villages thématiques, 100 conférences/ateliers et 8 temps forts et débats d'actualités.

Aussi, pour cette 4^{ème} édition 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence et la Ville de Marseille souhaitent à nouveau s'associer pour participer à cet événement, avec toujours pour ambition de valoriser leurs atouts, communiquer en matière de développement économique, rencontrer des porteurs de projets et plus largement renforcer l'activité économique et le développement des entreprises du territoire.

Pour ce faire, ces trois institutions partenaires réaliseront notamment un stand commun de 100 m² sur lequel l'offre et les atouts du territoire ainsi que les services proposés par chacune seront présentés aux visiteurs.

Le budget prévisionnel de cette participation commune au SDE 2018 s'élève à la somme de 50 000 euros. Il comprend les frais de conception et d'aménagement du stand ainsi que les prestations annexes permettant d'optimiser la participation des partenaires et le bon déroulement de l'action.

La Métropole sera le mandataire des partenaires pour l'organisation de cette participation commune et pour la réalisation du stand commun.

Chaque partenaire versera ainsi à la Métropole le montant de sa participation financière à l'organisation de cet événement.

Le plan de financement de la participation commune des partenaires au SDE 2018 est le suivant :

- CCI Marseille Provence :	20 000,00 euros
- Ville de Marseille :	10 000,00 euros
- Métropole AMP :	20 000,00 euros
TOTAL :	50 000, 00 euros

Le montant de la participation de la Métropole à ce salon s'élèvera donc à la somme de 20 000 euros.

Dans ce cadre, il est proposé au Bureau de la Métropole d'approuver la convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Ville de Marseille et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence, jointe en annexe, relative à l'organisation d'un stand commun lors du Salon des Entrepreneurs les 9 et 10 octobre 2018.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération N°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2018

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite participer à l'édition 2018 du Salon des entrepreneurs dont l'un des objectifs est de créer un rendez-vous incontournable et pérenne entre les différents acteurs qui composent le tissu économique local ;
- Que la Métropole souhaite associer à cette participation la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence et la Ville de Marseille, avec pour ambition de valoriser leurs atouts, communiquer en matière de développement économique, rencontrer des porteurs de projets et plus largement renforcer l'activité économique et le développement des entreprises du territoire,

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence à la quatrième édition du Salon des Entrepreneurs Marseille les 9 et 10 octobre 2018.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat, ci-annexée, entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Ville de Marseille et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, relative à l'organisation d'un stand commun lors du Salon des Entrepreneurs les 9 et 10 octobre 2018.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018 de la Métropole : sous-politique B330 nature 6233 fonction 64

Les recettes correspondantes seront constatées au budget de la Métropole : sous-politique B330 natures 70875 (Ville de Marseille) et 70878 (autres partenaires), fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2018